

A l'attention de Madame ou Monsieur le Maire  
Mairie de MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE  
540 RUE SAINT LEONARD  
76490 MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE

Dossier suivi par :  
RINAUDO Domitille  
Tél : 02 35 52 49 13  
Mèl : domitille.rinaudo@insee.fr

LAGUERRE Eric  
Tél : 02 35 52 41 91  
Mèl : eric.laguerre@insee.fr

Caen, le le 14 mai 2020  
N°2020\_10686\_DR14-SES76

**Objet : Enquête de recensement 2020 - courrier de lancement des communes de -10 000 habitants**

Madame, Monsieur le Maire,

Vous allez réaliser en 2021 le recensement des habitants de votre commune. Cette enquête se déroulera du **21 janvier au 20 février 2021**.

L'objet de ce courrier est de vous informer des évolutions intervenues depuis le dernier recensement réalisé dans votre commune en 2016 et des opérations à accomplir pour préparer l'enquête de 2021. Avec la crise sanitaire que connaît notre pays, vos services sont déjà mobilisés sur de nombreux sujets. Les travaux préparatoires au recensement 2021 à réaliser d'ici septembre 2020 sont toutefois incontournables mais peu nombreux et nécessitent peu de temps.

Ce recensement est très important pour votre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... diffusés au mois de juin suivant.

**Depuis 2016, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé.** En 2020, au niveau national, 62 % de la population recensée a répondu par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il doit être proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Par ailleurs, **afin d'alléger la charge de travail des agents recenseurs, le protocole de l'enquête évolue.** Désormais, dans les maisons individuelles, les agents recenseurs déposeront directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet. Ce protocole, testé dans de nombreuses communes depuis trois ans, permet de recenser plus de 30 % de ces logements sans visite de l'agent recenseur. L'agent recenseur rencontrera alors uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément, ainsi que tous les habitants des immeubles collectifs.

La préparation de l'enquête de 2021 démarre dès que possible par ces deux opérations.



**Avant le 30 juin 2020**, je vous prie de bien vouloir :

- désigner le **coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Des estimations de la charge de travail induite sont disponibles en annexe de ce courrier. Le coordonnateur communal devra ensuite être nommé par arrêté municipal avant le 30 août. Si vos contraintes actuelles ne vous permettent pas de faire un choix définitif, sachez que vous pourrez changer le nom du coordonnateur ultérieurement.
- préciser **quelques informations concernant votre commune** afin de faciliter nos échanges pendant la période du recensement, en particulier les conditions de livraison des imprimés.

Ces deux opérations doivent être réalisées en utilisant l'application informatique mise à disposition de votre commune (voir fiche OMER en annexe de ce courrier).

Dans les annexes jointes, vous trouverez également une fiche d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir cette opération à compter de septembre 2020. Je vous invite à remettre ces annexes à votre coordonnateur communal. Par ailleurs, un modèle d'arrêté de nomination est disponible dans l'application informatique.

Dans ces circonstances exceptionnelles, l'Insee reste à votre disposition. Vous pouvez, si besoin, prendre contact avec la personne dont les coordonnées figurent sur ce courrier, sous le logo Insee. Je vous communiquerai en **octobre 2020** les coordonnées d'un interlocuteur de l'Insee, **le superviseur**, qui sera votre correspondant privilégié pendant toute la collecte. Il prendra contact avec le coordonnateur communal en **novembre 2020** pour préparer avec lui ce recensement.

L'Insee vous présentera l'enquête de recensement, les modalités de la réponse par internet, ainsi que la méthode de calcul de la population légale lors de réunions locales d'information. Ces réunions s'adressent aux élus et directeurs des services. Les coordonnateurs communaux bénéficieront d'une formation spécifique d'une journée au 4<sup>e</sup> trimestre 2020.

En vous remerciant du soin que vous apporterez à la réalisation du recensement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Daniel BRONDEL

Annexes :

- Fiche « modalités d'accès à l'outil OMER » comprenant vos identifiant et mot de passe et les procédures d'enregistrement des coordonnées administratives
- Fiche d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement

